

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation : 30 juin 2023 L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage : 30 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Absents : 1

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Secrétaire de séance : Anne-Marie JANVIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Nathalie LE ROUX a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Eliane RENOUARD a donné pouvoir à Guyène THIBAudeau, René VAUCAURET a donné pouvoir à Monique PORTIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Noëlle DELAHAIE, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER.

Absente : ÉMILY CHATELLIER

Stanislas SALMON arrivé à 20h17

MODIFICATION TARIFS MUNICIPAUX 2023

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-06-17

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur une modification à apporter à l'intitulé des deux premiers tarifs de l'espace du Maine tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Espace du Maine

Tarifs salle de spectacles	Commune	Hors commune
Tarif pour une association ou un autre organisme, AG incluse	291,00 €	570,00 €
Tarif pour une association ou un autre organisme 2 jours consécutifs (2 ^{ème} jour à -50%)	437,00 €	855,00 €
Tarif pour une compagnie et troupe professionnelles	687,00 €	
Tarif HIVER (par jour) : Chauffage (à la mise en service)	+ 60 €	
Caution	565,00 €	

Cette modification se justifie par la possibilité de louer la salle de spectacle à d'autres personnes publiques ou privées que les associations.

Vu l'avis favorable de la commission finances et développement économique du 28 juin 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR, 5 ABSTENIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAudeau et Mme RENOuARD)

- ▶ APPROUVE les tarifs et la modification comme exposés préalablement.
- ▶ PRÉCISE que ceux-ci sont applicables dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 10 juillet 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOU

